

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
6 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 juin, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01-06-2017.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, André BEAUGENDRE, Patrice BAERT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Bruno GUILLET, Emmanuel VALOT, Perrine OIRY, Elodie COUTAND, Séverine BOURGET, Valérie JOLLY, Laëtitia CHATRY et Jérôme QUINT
Carole ROCHETEAU était absente et excusée.

Dominique LEFRANC-QUEFFURUS a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 02-05-2017 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant

Rajout d'un sujet à l'ordre du jour : classement des voies dans la voirie communale

1. Approbation sur l'adhésion et le retrait au syndicat mixte des cantons de Palluau-La Mothe-Achard pour la piste routière

Le conseil municipal émet un avis favorable sur :

- La demande d'adhésion des communes de Vairé, Ste Foy et l'Île d'Olonne
- Le retrait de la Communauté de communes Auzance et Vertonne
- Le retrait de la commune de St Christophe du Ligneron
du syndicat mixte des cantons de Palluau-La Mothe-Achard pour la piste routière

2. Choix de l'entreprise pour les travaux rue de Douin et aux abords de la garderie

Voici le résultat des offres :

SEDEP : 59 381.40 € T.T.C.

POISSONNET : 59 643.60 € T.T.C.

BODIN : 65 980.75 € T.T.C.

COLAS : 68 374.39 €

Le conseil municipal retient l'entreprise SEDEP

3. Convention Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) avec Lionel LENOIR

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention avec Lionel LENOIR pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) pour les projets communaux. Cette convention, d'un montant forfaitaire de 7 800 €, est valable un an, du 12-06-2017 au 12-06-2018.

4. Servitude assainissement avec les consorts Ponthoreau sur la parcelle ZK 494 et 427

Considérant l'entretien avec les consorts Ponthoreau et messieurs Xavier Prouteau, André Beaugendre et Laurent Préault le mardi 23 mai 2017, le conseil municipal :

- autorise toute construction sur la servitude du passage du réseau d'assainissement des eaux pluviales des parcelles ZK 494 ET ZK 427 ;
- s'engage, si nécessaire, à dévier le réseau des eaux pluviales via la rue de la Joussemière.

5. Tarifs cantine pour l'année 2017-2018

Le Conseil municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de la cantine (pas d'augmentation par rapport à l'année scolaire 2016-2017 mais suppression du forfait par mois) :

- repas régulier 3.80 €
- repas occasionnel : 4.10 €
- repas adulte : 6.40 €
- forfait absence journalier ou maladie : 3.10 €

6. Tarifs garderie et règlement intérieur pour l'année 2017-2018

Le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2017-2018 :

- ¼ d'heure : 0.60 cts
- Goûter : 0.30 cts
- 10 € si dépassement d'heure (garderie est ouverte de 7h à 8h45 et de 17h à 19h)
- 5 € de minimum facturé par mois

7. Convention avec la commune de Palluau pour la participation financière à la cantine au 01-01-2017 et à la garderie à compter du 01-01-2018

Le Conseil Municipal décide de passer une convention fixant les modalités de participation financière au fonctionnement des services périscolaires entre la commune de Palluau et La Chapelle-Palluau.

8. Décision modificative suite à la contraction de l'emprunt de 200 000 €

Le crédit mutuel versera la somme de 199 900 € le 29-09-2017 car il y a 100 € de frais de dossier. La première échéance à verser est le 30-09-2017 et la seconde le 31-12-2017

Le capital remboursé est constant et s'élève à 5 000 € par échéance.

Il s'agit d'un emprunt dont les échéances sont trimestrielles pour une durée de 10 ans (coût : 11 172.60 € avec un taux d'intérêt fixe de 1.09 %)

Pour honorer les 2 échéances de 2017, le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante :

Article 1641 : + 10 000 €

Article 2031 : - 10 000 €

9. Classement des voies dans la voirie communale

Le conseil municipal décide de classer dans la voirie publique les voies cadastrées :

ZK 485 : impasse des Courrières

ZK 446 : impasse des Marronniers

ZK 547 : impasse des Chênes

ZK 550 : impasse des Cormiers

ZK 519 : rue des Merisiers, rue des Charmes, impasse des Frênes

ZK 650 : rue des Vieux de la Vieille

ZK 580 : rue des Sillons - impasse du Brégeon

QUESTIONS DIVERSES

Courrier reçu de maître Karine BULTEAU concernant la signature du compromis de vente avec les Consorts Fétiveau

Le compromis de vente va être signé le 1-07-2017.

Stagiaire pour les espaces verts

Mathieu GENDREAU viendra en stage sur la commune du 12-06 au 30-06-2017

Compte-rendu des commissions

- Commission voirie-urbanisme le 17-06-2017 à 10h avec M. LENOIR
- Commission scolaire le 15-06-2017 à 19h à la mairie
- Commission des affaires sociales le 20-06-2017 à 19h30

Rappel des permanences pour les bureaux de vote

11 juin 2017 :

8h-13h : Dominique LEFRANC-QUEFFURUS-Laëtitia CHATRY-Valérie JOLLY

13h-18h : André BEAUGENDRE-Patrice BAERT-Emmanuel VALOT

Secrétaire : Laurent PREAULT

Perrine OIRY comme scrutatrice

18-06-2017 :

8h-13h : Xavier PROUTEAU-Jérôme QUINT-Bruno GUILLET

13h-18h : Laurent PREAULT-Elodie COUTAND- Sèverine BOURGET

Secrétaire : André BEAUGENDRE

Dominique LEFRANC-QUEFFURUS comme scrutatrice

Prochaine réunion extraordinaire le jeudi 29 juin à 20h30 pour le P.L.U.I.H.

Prochaine réunion le mardi 4 juillet à 20h30

Fin de séance à 22h45

Le Maire : Xavier PROUTEAU